

Déclaration suisse au Sommet ministériel mondial en vue de réduire la demande en drogue et de lutter contre la menace de la cocaïne, Londres, 9-11 avril 1990, prononcée par le Professeur Beat Roos, Directeur de l'Office fédéral de la santé publique

Monsieur le Président,

Au nom du Conseil fédéral suisse, je voudrais remercier les promoteurs de ce Sommet - le Gouvernement de sa Majesté britannique ainsi que l'Organisation des Nations Unies - de l'initiative tout à fait opportune qu'ils ont prise. Je voudrais aussi vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir accepté de diriger nos travaux. Vous êtes de ceux qui portent une responsabilité de première ligne dans la lutte contre le fléau qui est à l'origine de notre réunion.

Le Sommet arrive à point nommé. Toujours plus d'Etats sont devenus conscients que nous nous trouvons actuellement devant l'un des défis de cette fin de siècle les plus marquants pour la société humaine, menacée - dans de nombreuses régions du monde - par le développement inquiétant de tout un réseau d'organisations criminelles. Ces organisations, non seulement obtiennent, grâce au trafic des drogues, des profits incalculables de façon tout à fait immorale, mais emploient en outre la violence et le terrorisme pour parvenir à leurs fins. Les Etats qui luttent en première ligne contre ces organisations doivent donc pouvoir compter non seulement sur notre entière solidarité mais également sur notre soutien.

Nous croyons fermement que l'action concertée demeure le meilleur atout tant des pays producteurs que des pays consommateurs de drogues. Dans cette perspective, une coopération internationale

nous paraît indispensable , qu'il s'agisse de lutter contre la production des drogues, d'essayer d'en éliminer la consommation abusive, de remédier aux méfaits de la toxicomanie par le traitement et la réadaptation de ses victimes, ou d'enrayer le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes. Le présent Sommet constitue dès lors une impulsion déterminante pour le succès de cette action.

Notre réunion est consacrée tout particulièrement à la menace de la cocaïne. Dans notre pays aussi, cette drogue a pris ces derniers temps une importance croissante à côté de l'héroïne qui a, jusqu'à présent, occupé notre plus grande attention. Nous prenons cette menace très au sérieux, raison pour laquelle nous participons activement à la lutte mondiale qui s'est organisée. Nous voudrions ici exprimer aux pays du continent américain, qui souffrent tout particulièrement de cette drogue, notre entière solidarité et notre disposition à collaborer avec eux, spécialement dans le domaine des mesures policières et juridiques, mais aussi pour développer des solutions permettant de supplanter la culture de la drogue.

Mon pays soutient fermement les efforts entrepris dans toutes les enceintes internationales qui s'emploient à combattre les méfaits de l'usage abusif et du trafic illicite des drogues. C'est ainsi que la Suisse participe activement aux travaux de la Commission des stupéfiants du Conseil économique et social, dont elle est membre. Elle a, en outre, augmenté considérablement ses contributions au Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues, tenant ainsi compte de son importance et pour contribuer au renforcement de son action dans les domaines de la prévention et de la thérapie.

Les instruments internationaux jouent un rôle important pour la lutte contre les drogues au niveau mondial. C'est pourquoi la Suisse est partie à la Convention unique sur les stupéfiants de 1961 et a signé la Convention contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988. La ratification de cette Convention, de même que l'adhésion à la Convention sur les substances psychotropes de 1971 nécessitent l'adaptation de notre droit interne et nous étudions actuellement les moyens de

- 3 -

devenir aussi rapidement que possible partie à tous les instruments internationaux pertinents. Nous mettrons tout en oeuvre pour que, jusqu'à l'adhésion de notre pays à ces accords, le contrôle des matières précurseurs et des substances psychotropes soit opéré de façon très stricte, dans le cadre des possibilités légales actuelles, de sorte que la Suisse ne puisse être utilisée pour contourner les dispositions prises dans d'autres pays.

Nous estimons qu'il est primordial de mettre sur pied les instruments juridiques et institutionnels qui nous permettront de coopérer rapidement et efficacement avec les Etats qui nous le demanderont. Notre parlement vient d'adopter ainsi une nouvelle disposition de droit pénal pour empêcher ce que l'on appelle le "blanchiment" de l'argent. Cette disposition entrera en vigueur au début de cet été.

La Suisse a aussi participé très activement aux travaux du Groupe d'action financière sur le blanchiment des capitaux (dit G 15), et notre gouvernement vient de décider de prendre les mesures nécessaires pour suivre les recommandations de ce groupe.

Je souligne à ce propos que, dans toutes les enquêtes portant sur des délits liés au trafic de la drogue, les autorités chargées de l'enquête ont déjà le pouvoir de faire bloquer les comptes et lever le secret bancaire. Les banques sont alors tenues de livrer les informations requises. De plus, les nouvelles dispositions du Code pénal suisse contiennent le principe selon lequel toute personne dissimulant la relation, même indirecte, existant entre de l'argent et un crime ou un délit est punissable. Enfin, des normes légales plus strictes sur la confiscation des revenus illégaux et la possibilité de condamner les organisations criminelles ou les entreprises impliquées font actuellement l'objet d'une procédure d'examen accélérée qui devrait permettre rapidement leur adoption.

L'action coordonnée au plan international doit être complétée, pour être efficace, de mesures prises au niveau national. Il s'agit, avant tout, de s'attaquer aux causes du mal que sont, notamment, l'isolement social, la perplexité de nos jeunes face à l'existence et un certain malaise lié à notre civilisation. Dans ce contexte, la problématique de la lutte contre l'abus des drogues doit être envisagée dans le cadre de la santé publique ainsi que de celui de la politique sociale et familiale. C'est pourquoi la Suisse estime que, pour réduire la demande de drogues, des activités préventives et thérapeutiques sont essentielles. Nous soutenons donc toute initiative dans ce contexte.

Les autorités suisses préparent, en collaboration avec les responsables des cantons et des organisations professionnelles concernées, une stratégie multi-annuelle de prévention primaire de l'abus de drogue. Il s'agit de renforcer les programmes éducatifs, les conseils individuels aux jeunes en difficulté, les possibilités d'intégration sur les plans du travail, de la formation, des loisirs et de la politique de la jeunesse. Une campagne de sensibilisation et d'explication soutiendra cette stratégie.

Nous cherchons à renforcer les services d'aide et d'assistance médico-sociale aux toxicomanes pendant la phase de dépendance. Cela dans un double but: prévenir la transmission du virus HIV et amener les toxicomanes à entrer dans un programme de désintoxication. Ces efforts contribuent aussi à une réduction de la demande.

La Suisse attache un grand prix à ce que ce Sommet soit couronné de succès, notamment par l'adoption de la déclaration qui nous est proposée. Nos autorités se félicitent de la qualité du projet et soutiennent particulièrement l'approche équilibrée qui caractérise ce document. Cette approche correspond dans une très large mesure à celle que nous avons choisie dans notre pays pour lutter contre les méfaits de la drogue. Nous souhaitons que la Déclaration de Londres connaisse tout l'impact voulu dans la lutte contre l'abus des drogues et qu'elle s'impose comme un instrument utile

aux pouvoirs publics, aux associations professionnelles, aux institutions universitaires, aux organisations non gouvernementales et aux divers organismes engagés dans la lutte contre l'abus des stupéfiants.

Monsieur le Président,

Mes autorités forment le voeu que nos travaux contribuent efficacement à apporter une réponse aux préoccupations croissantes que suscitent, en Suisse et dans de nombreux autres pays, l'abus et le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes.

Ma délégation, quant à elle, mettra tout en oeuvre pour que les espoirs placés ces jours dans ce Sommet ne soient pas déçus, mais se trouvent au contraire renforcés par les résultats auxquels nous serons parvenus.

Je vous remercie de votre attention.

CK - 9. April 90 16

o.713.21 (4) -VR/SKI

Bern, den 9. April 1990

- Notiz an:
- EDI
 - GS
 - Sekretariat des Departementschefs
 - BAG, Dienst für internationale Organisationen
 - BAG, Hauptabteilung Medizin und Pharmazie
 - BAG, Abteilung Pharmazie

 - EJPD
 - GS
 - Sekretariat des Departementschefs
 - BA, Zentralpolizeibüro
 - BAP, Abteilung internationale Rechtshilfe und Polizeiweisen
 - BJ

 - EVD
 - BAWI
 - EDA
 - Direktion für Völkerrecht
 - DEH
 - DEH, multilaterale Angelegenheiten
 - PA I
 - PA II
 - Botschaft London
 - Botschaft Bogotá
 - Mission New York
 - Mission Wien

Weltministerkonferenz über die Reduktion der Drogen-
nachfrage und über den Kampf gegen die Bedrohung
durch das Kokain in London vom 9.-11. April 1990

Beiliegend finden Sie die schweizerische Erklärung, die Professor Beat Roos, Direktor des Bundesamts für Gesundheitswesen, an der

- 2 -

erwähnten Konferenz abgeben wird.

Sektion Vereinte Nationen und
internationale Organisationen
i.V.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'R. Steiner', written in a cursive style.

(Robert K. Steiner)

Beilage erwähnt

Kopien: KJP, GWB, HER, SRO, HY